



Après la discipline pour dissimuler des agressions sexuelles, la correctionnelle pour nous museler

Le ministère de l'Intérieur s'entête contre notre secrétaire général Alexandre Langlois, qui représente notre organisation dans tous nos engagements auprès des policiers.

Notre secrétaire général avait été [condamné disciplinairement sur avis unique d'Éric Morvan](#), précédent Directeur Général de la Police Nationale (DGPN), pour avoir médiatisé, à cause de l'inaction justement de ce DGPN et du ministre de l'Intérieur, la falsification des chiffres de la délinquance, la responsabilité hiérarchique dans les suicides de nos collègues et les agressions sexuelles d'un médecin inspecteur régional de la Police nationale dans l'Est de la France.

Aujourd'hui, cet ex-DGPN semble toujours bénéficier de la protection fonctionnelle, non pour se défendre au tribunal, mais pour attaquer notre organisation. Nous sommes face à un acharnement judiciaire, dont le but semble de nous asphyxier financièrement face aux moyens illimités de l'Etat, pour dissimuler les dysfonctionnements au lieu de les résoudre.

Si les budgets de la Police nationale augmentent pour protéger l'égo de commissaires politiques et non pour lutter contre des infractions pénales, la population ne gagne rien en tranquillité publique.

Le ministère de l'Intérieur paraît aimer les injonctions paradoxales : mise en place du 3919 et « en même temps » protection des agresseurs sexuels au sein de la Police nationale.

Monsieur Éric Morvan envoie une nouvelle fois Alexandre Langlois devant la Justice pour avoir édité en tant que directeur de [la publication](#) de notre site internet le 8 février 2019 : « Il [Christophe Castaner] a fait le choix de laisser Monsieur Éric MORVAN, Directeur Général de la Police Nationale, qui lui aussi a couvert les agressions sexuelles de ce « médecin », envoyer notre secrétaire général Alexandre LANGLOIS en conseil de discipline le 20 février 2019, entre autres pour avoir dénoncé de telles pratiques. »

Oui nous réaffirmons que cet ancien DGPN a couvert des agressions sexuelles, car il a été chargé par Christophe Castaner, alors ministre de l'Intérieur, « aux fins d'un examen approprié », comme le démontre le [courrier](#) que notre délégué de l'Est de la France a reçu le 28 novembre 2018.

Qu'a fait ce DGPN ? Rien, si ce n'est des procédures coercitives contre VIGI, comme soutenir une procédure de ce médecin agresseur contre nous pour [diffamation](#).

Qu'à fait la Justice ? Relaxer notre secrétaire général des faits de diffamation et [condamner ce « pervers »](#), terme du Procureur de la République pour désigner le médecin Police, à 12 mois de prison avec sursis, obligation de soins pour une psychorigidité et interdiction d'exercer. Décision [confirmée](#) par la Cours d'Appel de Reims.

Début de ce nouveau bras de fer entre les policiers de terrain et la bureaucratie politique, le 25 mars 2021 à 13h30 au tribunal correctionnel de Paris devant la 17^{ème} chambre correctionnelle, pour une audience de fixation.

« Non, les femmes ne sont pas biologiquement construites pour être des victimes sexuelles, ni les hommes des prédateurs sexuels. Cela est la résultante d'une construction de normes sociales qui, au demeurant, et nous en parlerons plus loin, n'épargne pas les hommes, qui peuvent parfaitement en être aussi victimes, et on le déplore, bien évidemment. C'est pour cela que l'on parle de CULTURE du viol et non d'INSTINCT de viol. » Marlène Schiappa